

Port-au-Prince, le 16 janvier 2021

Position des organisations du secteur protestant en Haïti

Nous soussignés, membres de la communauté protestante d'Haïti:

- Dr. Gérard Forges et Dr. Gérald Bataille Ambassadeurs de la Fédération protestante d'Haïti (FPH)
- Pasteur Jacques N. Janvier, Président de la Fédération des Pasteurs Haïtiens (FEPAH),
- Dr. Françoise St Vil Villier, Présidente du Conseil National Spirituel des Eglises (CONASPE)
- Pasteur Ismaël Baptiste, représentant de la Conférence des Pasteurs Haïtiens (COPAH)

Nous nous sommes réunis à Tabarre le mardi 12 janvier 2021 afin de réfléchir sur la situation générale du pays, à la veille du 7 février 2021.

Comme il est relevé dans Jérémie 1 verset 13, nous constatons "une chaudière bouillante, prête à exploser, une colère qui gronde et un chaos terrible qui menace" notre pays. Nous sommes littéralement assis sur une poudrière, une situation dangereuse exacerbée par l'entêtement de Monsieur Jovenel Moïse à se maintenir au pouvoir après le 7 février 2021, date constitutionnelle de la fin de son mandat.

Monsieur Moïse, comme l'a rappelé un sénateur de son parti, sait pertinemment que son mandat prend fin le 7 février 2021, tout comme il a su lorsque le mandat des 20 sénateurs était arrivé à sa fin en constatant en janvier 2020 sa caducité. S'entêter à rester au-delà de son mandat constitutionnel, c'est s'engager dans une aventure dangereuse car il s'agit ici d'une violation flagrante de la Constitution.

Une dictature est en train de se mettre en place. Nous en prenons pour preuves :

- 1) la création par L'Exécutif d'un Conseil électoral dont les membres ont été choisis en dehors de ce que prescrit la Constitution. La mission de cette instance inconstitutionnelle est non seulement de proclamer une nouvelle constitution mais d'organiser de nouvelles élections.
- 2) Le cautionnement des gangs qui se sont fédérés afin de soutenir le parti du Président dans les zones mises sous leur contrôle, est une preuve que le gouvernement s'engage sur une voie dangereuse. La déclaration du chef de cette fédération criminelle la veille du 17 octobre 2020 est éloquent.
- 3) le blocage du dossier PetroCaribe*
- 4) La publication d'un nombre incroyable de décrets à tonalité liberticide et menaçante pour la liberté d'expression, les droits de manifester et les libertés religieuses
- 5) L'impunité pour les criminels proches du pouvoir dans les massacres perpétrés à la Saline et à Bel-Air

Nous soussignés, conscients de notre mission qui est de frayer le chemin pour le peuple de Dieu et de lui enlever tout obstacle (Esaïe 57 verset 14)


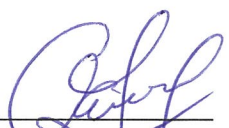
EXIGEONS le respect de la Loi mère notamment les dispositions de l'article 134-1 et 134-2.

DEMANDONS au Président de la République, monsieur Jovenel Moïse de prendre acte de la fin de son mandat le 7 février 2021.


INVITONS les organisations internationales notamment l'OEA et l'ONU à cesser immédiatement leur ingérence en soutenant un Président ouvertement en rébellion contre la loi et la constitution du Pays

APPELONS les forces vives du pays (secteurs religieux, patronal, syndical et autres à prendre clairement position en faveur d'une transition pacifique afin d'épargner au pays et aux citoyens les douleurs et les affres d'une violence aveugle.

Enfin PROPOSONS aux organisations de la société civile, une rencontre en vue de mettre en place un comité de soutien et de réflexion afin d'encadrer les initiatives d'une transition de rupture, telle qu'exigée par la société haïtienne.



Dr. Gerard Forges et Dr. Gerald Bataille
Ambassadeurs de la Fédération Protestante d'Haïti
Tél: +509 4772 6868 +509 34935447



Pasteur Jacques N. Janvier,
Président de (FEPAH)
(Fédération des Pasteurs Haïtiens)
Tél: +509 3725 6136



Dr. Francoise St Vil Villier,
Présidente de CONASPE
(Conseil National Spirituel des Eglises)
Tél: +509 3419 4427



Pasteur Ismael Baptiste,
Représentant de COPAH
(Conférence des Pasteurs Haïtiens)
Tél: +509 3793 7320